Fondation
école suisse
pour chiens d’aveugles
Allschwil
Chiens d’aveugles
Chiens d’assistance
Chiens d’accompagnement pour autistes
Chiens à but social

Chiens d’assistance Allschwil®

Les chiens d’assistance facilitent le quotidien d’une personne à mobilité réduite avec toutes sortes d’aides et permettent ainsi de gagner en autonomie.

Se déplacer au quotidien avec son fidèle compagnon à ses côtés facilite les contacts sociaux.

Les chiens d’assistance incitent la personne à faire de nouvelles expériences et à partir ensemble à la découverte du monde.

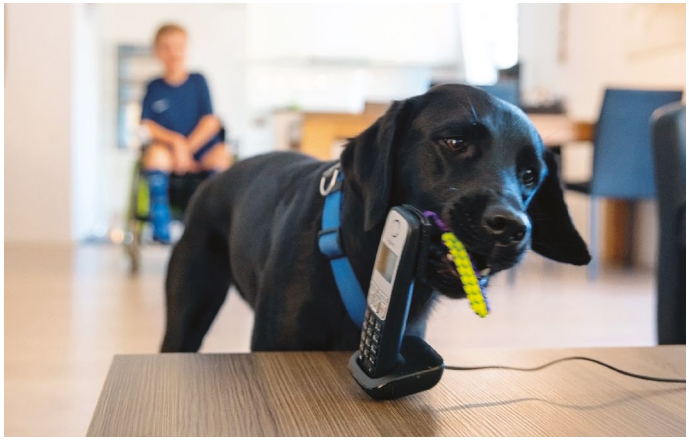

Tâches du chien d’assistance

Au cours des six à neuf mois de formation, un chien d’assistance acquiert des compétences spécifiques pour assister la personne en fauteuil roulant dans la vie quotidienne et la rendre, dans l’idéal, moins dépendante de l’aide d’un tiers.

Il apprend à

- ouvrir et fermer portes et tiroirs
- aider à se déshabiller (chaussures, veste, pantalon, gants, etc.)
- ramasser des objets tombés par terre et les déposer sur les genoux ou dans la main
- chercher et apporter le téléphone
- actionner des interrupteurs (ascenseur, ouvre-porte ou bouton d’urgence, etc.)
- remplir et vider la machine à laver
- aboyer et alerter d’autres personnes en cas d’urgence

Les gestes d’assistance sont individuels, adaptés aux besoins de la personne, et appris avec le chien.

La procédure

L'école clarifie les besoins et les conditions à remplir par les deux parties pour un chien d'assistance avec les futurs détenteurs. Cela comprend un entretien d'information dans notre école, une visite d'une demi-journée et un cours d'information d'une ou deux journées au domicile de la personne avec les instructrices.
À partir de ces informations, l'école établit un profil des aides nécessaires, des habitudes de vie et des souhaits individuels du candidat. Sur la base de ce profil, l'école recherche et forme le chien correspondant.

Constitution de l'équipe – introduction du chien d'assistance auprès de la personne

Pour pouvoir former une équipe fonctionnant harmonieusement, le chien d'assistance et la personne ont besoin de temps pour faire connaissance et d'une bonne introduction du chien dans son futur domicile.
Nos instructrices sont très présentes auprès de l'équipe durant les six à douze premiers mois. L'équipe et l'instructrice pratiquent les gestes d'assistance et les différents itinéraires et clarifient les points en suspens. L'instructrice fait des recommandations sur la façon d'intégrer les besoins du chien dans la routine quotidienne et sur ce à quoi il faut être attentif dans la circulation, pendant les séances de thérapie ou lors de l'utilisation des transports en commun. Les aidants au sein de la famille ou extérieurs apprennent aussi comment se comporter avec le chien.

En attendant le chien …

Le chien se prépare, tout comme la personne qui va le détenir. Pendant ce temps, il est important de trouver des endroits où le laisser s'ébattre sans laisse, de rechercher des personnes pour s'occuper du chien en cas d'urgence, de se procurer des vêtements adaptés aux différentes conditions météorologiques ainsi qu'une assistance électrique adaptée pour le fauteuil roulant pour les promenades plus longues et d'apprendre les signes auditifs italiens.

L'accompagnement permanent

L'instructrice se rend régulièrement, au moins une fois par an, au domicile de l'équipe. Cela permet d'entretenir les acquis et éventuellement d'apprendre au chien de nouveaux gestes d'assistance en fonction de l'évolution de la santé de la personne. Le chien prend sa retraite au plus tard à l'âge de onze ans et l'assistance est progressivement réduite. Il vit alors comme chien de famille chez la personne ou, à défaut, dans une nouvelle famille soigneusement sélectionnée.

Le financement

La fondation prend en charge les frais de formation, vétérinaires et alimentaires. Le chien d'assistance est gratuit pour ses futu·e·s détentrices et détenteurs. L'assurance-invalidité suisse verse une somme forfaitaire à l'école au prorata pour chaque chien formé et certifié selon les critères ADI.

Les règles de comportement

Il est conseillé de respecter les règles suivantes.

- Ne pas distraire, toucher, appeler ou nourrir le chien d'assistance. Mais on peut demander à la personne s'il est permis de le caresser.
- Lorsque l'on croise un chien d'assistance qui marche en laisse à côté du fauteuil roulant, prendre son propre chien en laisse et ne pas s'attarder.
- Lorsqu'ils sont détachés, les chiens d'assistance ont le droit de jouer avec d'autres chiens.

Les personnes en fauteuil roulant accompagnées de leur chien d'assistance portant leur harnais de travail bleu ont accès partout.

Êtes-vous intéressé·e?
Vous vous déplacez au quotidien en fauteuil roulant et vous êtes intéressé•e par un chien d'assistance? Vous cherchez un chien d'assistance pour votre enfant? N'hésitez pas à nous contacter! Nous serions ravis de faire votre connaissance lors d'un entretien personnel de conseil.

T 061 487 95 95
assistenzhunde@blindenhundeschule.ch
www.blindenhundeschule.ch/fr

Fondation
école suisse
pour chiens d'aveugles
Allschwil

Chiens d'aveugles
Chiens d'assistance
Chiens d'accompagnement pour autistes
Chiens à but social

Fondation
école suisse
pour chiens d'aveugles
Markstallstrasse 6
4123 Allschwil, Suisse
T 061 487 95 95
info@blindenhundeschule.ch
www.blindenhundeschule.ch/fr

Adhésions

Soutenez-nous!

La Fondation école suisse pour chiens d'aveugles Allschwil remercie toutes les personnes qui soutiennent notre institution comme bénévoles ou par des dons.

IBAN CH47 0900 0000 4000 1275 0

Faites un don avec TWINT !

Scannez le code QR avec l'app TWINT

Confirmez le montant et le don

WBZ/500/11.2022